

# Le Temps

I. Le Temps. 1931-05-06.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# SOUS LE MOKOT

Chronique

La lumière tombe du haut sur un espace carré, entre des colonnes de chocolat. Autour de ce carré vide, un ourlet noir, qui est le public. Deux canapés se font face, réservés aux personnages particulièrement honorables. Un ancien gouverneur de l'Indochine considère le spectacle dans une immobilisation parfaite, en remuant un peu la bouche. L'orchestre est muet. Un dragon monstrueux, clair comme un arc en ciel, oscille et se cabre. Il s'en va et la pièce commence.

Ou plutôt une scène d'une pièce. Sur deux chaises, deux vieilles reines sont assises. Je les vois de dos et, d'où je suis, je n'aperçois guère que le dessus de leurs coiffures plates, cousées de perles. Debout devant elles, un jeune prince donne tous les signes de la douleur. Une jeune femme, qu'il paraît tendrement aimer, semble pas moins malheureuse. Elle l'adule et quelquefois s'accroche à lui. Une des vieilles reines se penche alors brusquement et l'écarte avec un glapissement féroce. Cependant on apporte une petite table couverte d'une mousseline rose. De l'étoffe sort une épée. Les pleurs redoublent. Le prince sourcil circonflexe est désespéré. Il prend pourtant un pinceau, trace sa signature au bas d'une sentence, et jette le pinceau avec une violence qui fait en finir. La mousseline rose comme un bouclier, et l'épée, elle aussi, vient une tasse. Le prince lui-même aide la jeune femme à boire. Elle est dans ses bras, appuyée contre lui et comme enfouie dans son épaule. Elle a un ou deux soubresauts, et elle se détend, renversée. Elle était l'épouse favorite du prince. Mais elle était en même temps la fille d'un ministre conspirateur. Par respect filial, elle a aidé son père. Elle doit tout à son père. Les deux vieilles harpies, gardiennes du royaume, ont levé le prince à signer l'arrêt de mort. Le papier qu'on nous distribue compare ce sujet à celui de *Bérénice*. Si l'on veut. Mais l'originalité n'est point que le prince fasse pérorer, tout en l'aimant encore, une femme coupable. Cette raison d'Etat peut se concevoir. Le drame qui nous est vraiment étranger, c'est que l'épouse d'un roi, et qui le régit, se croie obligée de conspirer contre lui par obéissance envers son propre père. Mais peut-être vraiment existe-t-il des royaumes où le drame qui soit étranger d'autres hommes ? Pour transporter ce cas de conscience en Occident, il n'y faudrait ajouter qu'un certain équilibre de circonstances, qui le rende insoluble. Et ce serait un sujet pour Sardou.

Il est tiré des annales chinoises, et il constitue une pièce classique du théâtre annamite. Le roi s'appelle Non-Thou. La scène qu'on nous a montrée a été jouée avec un art très remarquable, et très émouvant. M. Emile Fabre regardait ce spectacle avec curiosité. Mais, à vrai dire, ce que nous attendions surtout, c'était l'autre partie du programme. Nous allions revoir ces danseuses royales du Cambodge, qui avaient agité tout Paris il y a quelque vingt-cinq ans, du temps du roi Sisowath. Rodin les avait alors dessinées. Il en paraît plus tard à Paul Gsell. « Les gestes menus de leurs membres gracieux, disaient-ils, ont une douceur et une nouveauté merveilleuses. » Deux de ces gestes l'ont frappé : l'un était un mouvement par secousses où le corps semble descendre. Il décrit ainsi l'autre, inconnu, dit-il, des antiques et de nous autres : « Quand les bras sont étendus comme en croix, elles donnent un mouvement qui serpente d'une main à l'autre en passant par des omphalotes. » — Qui ne se rappelle cette ondulation singulière, cette vague propagée d'un bout du corps à l'autre ?

Nous les avons revues, coiffées du mokot d'or, dont les gradins s'élevaient par une échelle, fardées en blanc et vêtues d'étoffes lamées. Ces étoffes sont rambrées de façon à laisser nu le mollet. La jambe est courte, la cheville lourde, et ces pieds jaunes adhérent au sol de toute leur longueur. Quelques frimousses plantées ont un profil de chats. D'autres ont le nez écrasé et sans racine. C'est peut-être une beauté. Je n'ai pas été témoin de l'exécution de ce spectacle. Peut-être ne le rechercherai-elles pas. Tout vous est étranger dans cet art. L'impression qui en reste est d'une espèce de liturgie. L'une va s'asseoir sur un de ces lits de bois qu'aiment les fumeurs d'opium. Les autres font des corlèges devant elle et décrivent des figures. Elles redescendent, en allongeant le pied et en glissant de la table. Un personnage coiffé d'un masque invisible tient un bâton blanc et bleu. Toute la troupe évolue sans ni s'agrandir ni se rétrécir, d'un mouvement souple. La mélodie que l'orchestre accompagne de coups et de plaintes rappelle assez exactement les lamentations de Jérémie.

Voilà l'apparence. Mais elle cache un sens profond. Ces rites qui semblent d'abord dépourvus d'intérêt recèlent, si on les interprète, un système de théâtre, une symbolique du geste, un monde de légendes. Le système dramatique consiste à diviser le travail de la représentation en deux parties. La première, que la musique accompagne, et les danseuses en accomplissent les gestes. Ainsi le rôle de l'acteur est dédoublé. La parole et l'action ont deux interprètes, que la musique fait tomber d'accord. Seulement, comme cette musique n'est pas notée, ce travail doit être assez difficile.

D'autre part, la danseuse ne compose pas, à proprement parler, le poème de gestes qu'elle déroule sous le poème parlé. Elle a un répertoire de huit cents ou mille mouvements rituels,

et elle choisit dans cette table le signe sensible qui convient le mieux. Elle danse en caractères appréciables. Dans un onyx, *l'Extremisme*, Sappho Marchal a indiqué quelques-uns de ces hiéroglyphes vivants. Quand l'actrice passe les doigts sur ses yeux, c'est une façon stylisée d'essuyer ses larmes. Quand une main étendue soutient le front penché et que le haut du corps remue de droite à gauche, il faut vous représenter que l'interprète sanglote. Si elle frappe du pied, c'est qu'elle est en colère; si ses mains croisées tremblent, et si le corps penche alternativement d'un côté et de l'autre, c'est qu'elle a peur. Si elle fait plusieurs fois le tour de la scène, comprenez qu'elle part en voyage.

Ces gestes sont assez éloignés de ce que nous nommons la nature. Ils en ont ce pourtant l'imitation. Les figures des aparas volants qu'on voit à Angkor sont l'exacte image de l'homme qui saute en hauteur, au moment où il atteint le point le plus haut. Ce moment sans durée, que la photographie révèle, a été surpris par l'œil infatigable du sculpteur; il a été ensuite copié dans les danses, qui l'ont seulement modifié en lui donnant un point d'appui. Et cette altération signifie que le personnage s'enivole. Ainsi, le mouvement est suggéré par l'immobilité. Ce paradoxe, si opposé aux usages des arts d'Occident, a été ingénieusement expliqué par M. Groslier. La danseuse, dit-il, « a le rôle de provoquer l'illusion, sur la forme symbolique que prendra son corps... Elle incline son torse et ses bras dans des directions étonnamment fuyantes et instables et ne tient plus au sol que sur un pied et sur un genou. Mais ce pied, aux ongles redressés, et ce genou posé si loin, et la jambe repliée si haut et si déliée, réalisent un équilibre si imprévu et si différent de ce que le raisonnement du spectateur prévoit; cet équilibre est si incompatible avec l'immobilité de laquelle il résulte que, chez ce spectateur, la sensation que la danseuse ne repose plus sur rien et s'est détachée du sol, prévaut sur la réalité. »

Tous les peintres devraient méditer l'admirable geste du vrai et des moyens qui ne le copient pas, mais qui, le supposant comme une nécessité et un support, l'évoquent bien plus fortement que s'ils le représentaient. Un art comme celui-là, à figuration indirecte, est d'autant plus délicat que l'action matérielle y est moins reconnaissable. On ferait des ballets d'une subtilité admirable en remplaçant les grossières imitations de la vie par des gestes symboliques, que les initiés comprendraient, qui charmeraient, et qui mettraient par leur beauté et leur vérité au-dessus de tout ce que nous voyons. C'est à peu près l'art cambodgien.

Avec ce vocabulaire d'un millier de gestes qu'ils soudent entre eux pour rester à l'aplomb de la musique et de la vie, quelles histoires la danseuse trace-t-elle dans l'espace ? Il y a quatre rôles essentiels avec lesquels on peut faire un nombre infini de drames : le prince, la princesse, le singe et le géant. Comme les gestes et la démarche même diffèrent, les rôles sont très distincts. Le prince marche pas comme les princes, chaque danseuse se tient à un emploi. En 1927, quand M. Groslier entreprit avec une commission indigène de régénérer le ballet royal, ilh, personnage de caractère indépendant et d'âme enlevée, la tête altière et une fleur à l'oreille, jouait les princes. Among Nari, petite-cousine de Sa Majesté, d'une miraculeuse souplesse, laborieuse, ombrageuse, orgueilleuse, représentait les princesses. Comme son nom véritable est Pong, qui signifie « l'oeuf », et que M. Groslier lui demandait : « Oeuf de quoi ? Oeuf du paon », répondit-elle. Comme Among Nari, Kienwan tenait l'emploi de princesse : « Kienwan, dix-neuf ans, figure murée, impassible, petite bouche en croissant, des traits nettement ciselés, d'une souplesse de liane, aristocratique et précieuse... Son sourire est charmant, mais superficiel sous un front d'airain. » Enfin Suon, au corps élégant et belle fille, avait l'emploi de géant. Comme elle allait et venait d'un pas d'impératrice, elle fit danser les géants, qui sont joués sous le masque. Ils ont des orbites ronds, des sourcils flamboyants, des dents apparentes et des crocs qui remontent jusqu'à leurs yeux. Ils sont d'ailleurs quelquefois assez bonnes gens.

Quels drames vont se dérouler entre ces quatre sortes de personnages ? C'est en lisant les scénarios rapportés par Sappho Marchal que j'ai éprouvé la plus vive surprise. Vous en jugerez. Voici l'histoire de Khyang-Sang.

Le roi Xosavibreach avait deux femmes, Chantia et Chantéa. Comme elles allaient être princesses l'une et l'autre, un dervin, nommé Chantivi qu'elle avait un fils, lequel régnerait, et à Chantéa qu'elle aurait une fille, ce qui est un grand malheur. Chantéa, furieuse, et jalouse de Chantivi, résolut de la perdre. Elle l'accusa auprès du roi d'avoir été infidèle. Et comme le roi avait pu un philtre et perdu la raison, il chassa l'innocente Chantivi. Elle se coupa les cheveux, se vêtit en paysanne et s'éloigna en pleurant. Une ville nommée Chantéa, dans le pays de l'Inde, se trouva à l'accouché. Mais l'enfant qu'elle eut avait la forme d'un coquillage. Quoique désolée, elle le nourrit. Quand elle était absente, il sortait de sa coquille sous la forme humaine. Un jour elle le surprit, brisa la coque, et se réjouit d'avoir un fils beau comme le jour.

En vain, le roi, sur les conseils de Chantéa, essaya de le faire périr. L'enfant, nommé Khyang-Sang, échappa à tout l'art du bourreau. À la fin, celui-ci le jeta à la mer. Il fut recueilli par un pêcheur qui le vendit au roi de la ville de Baï. Ce roi lui fit faire un beau bateau d'or où il embarqua le petit prince. Le bateau aborda au pays des géants. Leur souverain

venait de mourir; mais sa veuve Ponthara éleva Khyang-Sang comme son fils. Elle avait caché sur un montage des insignes de Ngô. Ces insignes conférèrent un laideur repoussant, mais un pouvoir magique. Khyang-Sang, les ayant dérobés, s'en vint, et la veuve du géant en mourut de chagrin. Tout en volant, Khyang-Sang arriva chez le roi Kamaléach, qui avait sept filles à marier. Les aînées avaient épousé des princes. La plus jeune, Réachina, choisit le nouveau venu, malgré son affreux aspect. Son père n'osa refuser, mais il la chassa du palais, avec ce genre indicible. Elle ne tarda pas d'ailleurs à être récompensée de sa constance. Elle vit son époux endormi, qui avait été son armure, et reprit sa parfaite beauté. Elle eut voulu qu'il restât ainsi, mais il avait encore besoin de son pouvoir magique. Le roi Kamaléach ayant ordonné à ses gendres de lui rapporter du gibier sous peine de mort, ceux-ci n'ayant pas pu prendre un seul animal, durent acheter la chasse de leur beau-frère, qui le leur vendit contre un morceau de leur vie; le lendemain, il leur vendit du poisson contre un bout d'oreille. Le roi ne compréhant rien à la mutilation de ses gendres, qui prétendaient avoir été déchirés par des épines. Enfin le dieu Indra lui-même vint faire reconnaître la valeur du héros. Venu sous l'aspect d'un guerrier et ayant porté un défi, il vainquit les six gendres, mais fut vaincu par Khyang-Sang.

Qui n'a reconnu les vieilles légendes aryanes que les Cambodgiens ont empruntées aux Hindous ? Il y a dans cette fable des traits du mythe de Persée et de Danaé, du mythe de Leda, du mythe d'Héraklès. Ce que les petites danseuses orientales fardées de mauve et de parés d'or vont danser devant nous, ce sont des contes nés dans la nuit des temps entre la Baltique et les Carpathes, quand les Indo-Européens n'étaient pas encore divisés. Nos aïeux avaient en effet une histoire de héros persécutés au héros et accomplissant de longues épreuves, aidés d'armes magiques. La poésie universelle s'est nourrie de ces légendes. Mais il est tout de même curieux qu'elles nous reviennent du Cambodge.

HENRY BIDOU.

## NOUVELLES DU JOUR

### M. André Tardieu chez les scouts

M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture, a assisté au banquet international des scouts fédérés de France, qui s'est tenu au Grand Hôtel de la ville de Paris, le 4 mai. M. Tardieu a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment : « Quand on a vécu plus de la moitié de sa vie dans les temps tragiques qui furent le lot de notre génération, et le passé de la guerre et le passé de l'après-guerre plus monotone, moins glorieuse et souvent plus austère, lorsqu'on a vu les héros de leur temps et les héros de leur temps, on éprouve un reconfort profond. Le passé, on ne peut jamais l'oublier, il pèse toujours sur nous. »

Il est bon de penser avec espoir et avec confiance que ceux qui, dans le monde, ont le devoir profond, sacré, volontaire, généreux et grand de l'individu à la collectivité. Tous, tant que nous sommes, nous ne valons personnellement qu'en fonction des rôles passés, de cette vieille race française qui a souffert, combattu, espéré, aimé, pleuré pendant et longtemps pour sa défense et l'indépendance de son sol.

L'ancien président du conseil a conclu en montrant que l'avenir de la France « pays de cent millions d'habitants, résidant dans des possibilités supérieures à ce dont elle se satisfait avec une excessive modestie quotidienne. »

### Au ministère de l'Agriculture

Une délegation de la commission d'études agricoles, composée de MM. Drillon, Fagniez, et de M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture, a tenu une séance le 4 mai. Le docteur Javal a rappelé l'attention du ministre sur l'indépendance qu'il y aurait à prendre toutes mesures utiles pour favoriser le développement des cultures dispersées. Il a suggéré, également, certaines modifications à apporter dans l'élaboration des statistiques agricoles.

Le ministre a répondu qu'il étudierait d'une façon particulière attentive les suggestions qui lui ont été faites.

### Au ministère des finances

M. Jacques Guéroux-Picot, inspecteur des finances, est nommé sous-directeur à la direction du budget et du contrôle financier au ministère des finances.

M. Guéroux-Picot est maintenant provisoirement dans les fonctions de chef de cabinet du ministre du budget.

### La campagne de propagande de la Fédération républicaine

M. Edouard Soulier, député de Paris, vice-président de la Fédération républicaine de France, qui avait pris la parole dimanche à Boulogne-sur-Mer, a donné, hier soir, à Calais, une nouvelle conférence publique, sous les auspices de la section locale du parti.

M. Edouard Soulier avait choisi pour sujet : « Avant le congrès de Versailles et la rentrée des Chambres ». Dans leurs déclarations et leurs paroles relatives au congrès de Versailles, a dit M. Soulier, quelques-uns de nos collègues du Parlement me paraissent perdre tout contact avec la réalité de la vie de la République. Il n'y a pas seulement à envisager le côté politique du parti.

Les fonctions de président sont un dur métier, qui exigent un homme alerte et d'une extrême endurance, plein de santé et de bonne humeur, capable de résister à son tour de rôle, et de résister quotidiennement les devoirs de sa charge.

Comique, plus actif, avait également écarté l'œuvre de Magnard pour nous donner les premières représentations de *l'Angelus*, de Casimir Bailly, *Beaucoup de bruit pour rien*, de Paul Puyg, *Le Cygne*, de Charles Lecocq, *Cendrillon*, de Massenet. Dans son récent livre, intitulé *1900*, M. Paul Morand a caractérisé avec une juste malice l'époque où nous vivons. Comment un Albéric Magnard aurait-il pu alors imposer son système d'une conscience exigeante, d'un saint laïc ? Comment aurait-il fait triompher *Guercœur* qui s'apparente par une noble émulation à *Parsifal* ? Car Gaston Carraud, dans son étude recherchée, appuyée, de Magnard, a parfaitement envisagé de quelle manière Guercœur se rattache au chef-d'œuvre de Richard Wagner. « Dans *Guercœur*, dit-il, les éléments de contact avec Parsifal ressortent visiblement : la symétrie des deux tableaux du Paradis n'est pas sans rappeler celle des deux tableaux du temple, et le style, précisément dans ces scènes-là, s'inspire de Gluck, sinon même de Rameau, beaucoup plus que de Wagner. »

La partition de *Guercœur* révèle à la lecture une construction si savante et si complexe, un tel équilibre, si profondément calculé que l'étude en exigerait un long volume. Pour vous en donner un aperçu essayons d'analyser, à titre d'exemple, la troisième scène du premier acte (de la page 11 de la partition pour piano à la page 21).

Cette scène qui se relie avec la courte scène 4 commence et se termine en si mineur. On retrouve à la fin la musique qui en a marqué le début, ce thème du Regret de la vie (une appogiature plaintive reliée à un accord de neuvième mineure sans fondamentale) et qui se résout sur l'accord parfait de si mineur). Le thème du Désir de vivre (une gamme ascendante) est ingénieusement soudé à celui du Regret de la vie. Là, on peut vérifier une fois de plus le parti qu'a pris Magnard de réserver aux choses célestes les tons bémolisés et aux choses terrestres les tons diésés. Le compositeur amène alors à merveille l'énergie que l'on peut appeler celle de la Joie d'agir ou de créer (une appogiature inférieure, c'est-à-dire de son rythme, est profondément en contact avec le thème du Désir de vivre et le thème du Désir de gloire (divisé en triolés et des syncopes boiteuses et qui module de quintes en quintes ascendantes). À la suite d'un court rappel du thème du Désenchantement, retour du thème

### Au parti républicain national et social

La commission exécutive du parti républicain national et social s'est réunie sous la présidence de M. Pierre Taittinger, député de Paris. Après avoir examiné la situation politique et la veille de la rentrée des Chambres, la commission a adopté, à l'unanimité un ordre du jour dans lequel elle a exprimé le souhait que l'organisation de la production en Europe tende à atténuer les rivalités qui constituent des germes de guerre. La commission s'est prononcée contre toute augmentation de dépenses en France et a formulé le vœu que le Parlement examine les mesures propres à favoriser la reprise des affaires. Elle a donné mandat à ceux des membres du parti qui ont été désignés par la commission de visiter les départements et de déclarer faire siennes les déclarations de M. Doumergue à Nice.

### A la fédération des comités radicaux socialistes de Paris

Réunie hier en assemblée plénière, la fédération des comités radicaux et radicaux socialistes de Paris a entendu un discours de M. Lucien Buzin, qui président et qui mis en garde les délégués des secteurs parisiens « contre le péril d'une réforme électorale improvisée. »

Après avoir évoqué les événements politiques de ces dernières années, M. Buzin a déclaré que le prochain scrutin de Versailles désignera un arbitre indiscuté par toutes les fractions du grand parti républicain, un arbitre, a-t-il ajouté, capable de concilier en sa haute personnalité « la noblesse de l'esprit de paix avec le souci permanent de la sauvegarde de toutes les libertés morales avec le maintien d'une laïcité sans nonchalance, à la fois une parfaite liberté républicaine et une saine intégrité démocratique. »

L'Assemblée a ensuite examiné la situation électorale en vue des élections législatives dans cinq arrondissements de Paris. Elle a enfin entendu une communication de M. Fieschi, relative à l'Exposition coloniale.

### A la fédération radicale socialiste du Gard

Un sait que le sénateur Méjan avait été invité par la commission fédérale du parti radical à refaire la lettre de démission qu'il avait adressée au Parlement le 17 mai 1929, et qu'il avait refusé. La chose n'ayant pas été faite, la commission fédérale radicale socialiste du Gard vient de rayer de ses contrôles le nom du sénateur Méjan et notification de cette décision a été donnée aux journaux de la région pour être rendue publique.

### A la fédération socialiste de la Seine

La fédération socialiste de la Seine a tenu, hier soir, à Paris, 94, boulevard Blanqui, la troisième séance du congrès dont les deux premières réunions ont fait l'objet d'un compte rendu du *Temps*. Le congrès a été présidé par M. Lecomte, secrétaire du parti qui est actuellement examiné par une commission spéciale. M. Zyromski, aux paroles duquel se sont ajoutées celles de M. Déat, membre, comme lui, de cette commission, a présenté au congrès un rapport sur le programme d'un avant-projet doctrinal et qui y sera traité, notamment, de l'exercice du pouvoir en régime capitaliste, ainsi que de notions telles que la socialisation et le contrôle. M. Zyromski a été élu secrétaire du congrès de Tours. M. Zyromski a également été élu secrétaire de la commission d'application d'un programme général d'action. M. Emile Kahn a dit que le parti ne saurait se passer d'un code de ce genre au cas où, comme il le croit, les socialistes triompheraient au scrutin de Versailles. M. Zyromski a-t-il ajouté, serait alors d'élargir le suffrage universel, de consolider la République et de la développer.

Diverses propositions relatives au programme et présentées par MM. Vallon, Perrin et Grumbach ont été renvoyées à la commission des résolutions.

Mme Suzanne Buisson a ensuite présenté un rapport sur l'organisation socialiste des femmes, groupement qui aura pour but « le recrutement et la formation des femmes socialistes. L'étude sera mise au point des questions relevant plus particulièrement de la compétence féminine ». Ce projet a été discuté par M. Louis Maurice qui le juge insuffisant; par Mme Suzanne Colette; par M. Zyromski; par M. Grumbach, qui s'est prononcé pour le droit commun des femmes; par M. Zyromski, qui a déclaré que les femmes appartenant au parti dans les mêmes conditions.

Après une brève discussion sur le rapport de la commission des conflits, la séance s'est achevée sur un débat à propos de la représentation proportionnelle. M. Gauthier a plaidé pour le maintien du scrutin uninominal; il a été combattu par M. Graziani. Les conclusions ont été renvoyées à la commission des résolutions qui doit se réunir à Paris le 18 mai prochain, au congrès de Tours.

### La démission du maire de Toul

C'est par erreur que M. Jacques Cordier, qui vient de renoncer à la fonction de maire de Toul, a été indiqué comme étant radical socialiste. M. Jacques Cordier est républicain de gauche et se réclame de la politique de M. Poincaré et de M. Tardieu.

### L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE sur la collusion de la politique et de la finance

Communiqué officiel

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Louis Marin, après avoir procédé à une enquête approfondie sur les thèmes traités dans le rapport de M. Lecomte, a fait connaître à la presse après les réunions des commissaires rapporteurs, et en vue d'en empêcher le retour, a adopté, sur la proposition de MM. Guernut, et Georges Mandel, une motion où la commission d'enquête a déclaré qu'elle entendrait les séances régulières, et en dehors de son président, des publications inexactes et tendancieuses aient été faites, et rappelle qu'elle n'a pas été constituée pour servir l'esprit de parti, mais pour servir l'intérêt public.

La commission a ensuite examiné l'état des divers affaires dont elle a été saisie jusqu'à présent. Elle a pris acte, de la part de ses rapporteurs, de celles de ses affaires dont l'état pourrait lui être exposé d'ici quelques jours. Elle a, pour l'instant, limité son travail aux affaires dont elle a été saisie par voie officielle d'administration.

« Elle a, enfin, fixé l'ordre de ses prochaines auditions. »

La plus grande partie de la réunion, qui s'est tenue hier à 15 heures, a été occupée par la discussion sur l'assurances de la vie, présentée par des commissaires, vendredi dernier, sur les extraits de certaines pièces du dossier de l'affaire des Naphes de Bakou, notamment d'un rapport de M. Morel, se référant à un note du procureur général, d'un rapport de M. Louis Marin ayant donné lecture aux commissaires présents.

M. Blondel, membre de la commission d'enquête, qui a chargé du rapport sur l'affaire des Naphes de Bakou, a déposé sur le bureau de la commission un rapport d'information qui n'est pas un rapport définitif et n'a pas encore été examiné par la commission. M. Blondel avait fait savoir qu'il ne pourrait pas être à Paris avant la réunion plénière de la commission. Il a déclaré, à propos, dans les couloirs, qu'il s'ennuyait en son absence, on lui avait dit de son rapport une pièce et de cette pièce deux phrases séparées dont le texte exact n'a pas été communiqué au sorté que le rapport n'est pas encore rendu public.

M. Blondel a ensuite examiné la situation électorale en vue des élections législatives dans cinq arrondissements de Paris. Elle a enfin entendu une communication de M. Fieschi, relative à l'Exposition coloniale.

M. Georges Bonnet a déclaré de son côté : « Le rapporteur, M. Blondel, comme ses collègues Guernut et Marcombes, ont élevé une énième question sur les renseignements que nous avons reçus. La commission, aujourd'hui, a été unanime à associer à leur protestation et à regretter de tels procédés. L'incident a donc été clos par la mise hors de cause de tous ceux qui avaient été mis en cause. Les faits de tels incidents sont profondément regrettables. »

La commission a décidé de donner dès aujourd'hui suite à la demande d'audition de M. Boussé et de convoquer également M. Millot, qui n'avait pu être auditionné précédemment pour raisons de santé. M. Blondel a annoncé que d'ici quelques jours il serait en mesure de soumettre un rapport définitif sur l'affaire des Naphes de Bakou, et M. Renouard a informé ses collègues qu'il déposerait dans un délai de quelques jours son rapport sur l'affaire Veidler.

diverses affaires dont elle a été saisie jusqu'à présent. Elle a pris acte, de la part de ses rapporteurs, de celles de ses affaires dont l'état pourrait lui être exposé d'ici quelques jours. Elle a, pour l'instant, limité son travail aux affaires dont elle a été saisie par voie officielle d'administration.

« Elle a, enfin, fixé l'ordre de ses prochaines auditions. »

La plus grande partie de la réunion, qui s'est tenue hier à 15 heures, a été occupée par la discussion sur l'assurances de la vie, présentée par des commissaires, vendredi dernier, sur les extraits de certaines pièces du dossier de l'affaire des Naphes de Bakou, notamment d'un rapport de M. Morel, se référant à un note du procureur général, d'un rapport de M. Louis Marin ayant donné lecture aux commissaires présents.

M. Blondel, membre de la commission d'enquête, qui a chargé du rapport sur l'affaire des Naphes de Bakou, a déposé sur le bureau de la commission un rapport d'information qui n'est pas un rapport définitif et n'a pas encore été examiné par la commission. M. Blondel avait fait savoir qu'il ne pourrait pas être à Paris avant la réunion plénière de la commission. Il a déclaré, à propos, dans les couloirs, qu'il s'ennuyait en son absence, on lui avait dit de son rapport une pièce et de cette pièce deux phrases séparées dont le texte exact n'a pas été communiqué au sorté que le rapport n'est pas encore rendu public.

M. Blondel a ensuite examiné la situation électorale en vue des élections législatives dans cinq arrondissements de Paris. Elle a enfin entendu une communication de M. Fieschi, relative à l'Exposition coloniale.

M. Georges Bonnet a déclaré de son côté : « Le rapporteur, M. Blondel, comme ses collègues Guernut et Marcombes, ont élevé une énième question sur les renseignements que nous avons reçus. La commission, aujourd'hui, a été unanime à associer à leur protestation et à regretter de tels procédés. L'incident a donc été clos par la mise hors de cause de tous ceux qui avaient été mis en cause. Les faits de tels incidents sont profondément regrettables. »

La commission a décidé de donner dès aujourd'hui suite à la demande d'audition de M. Boussé et de convoquer également M. Millot, qui n'avait pu être auditionné précédemment pour raisons de santé. M. Blondel a annoncé que d'ici quelques jours il serait en mesure de soumettre un rapport définitif sur l'affaire des Naphes de Bakou, et M. Renouard a informé ses collègues qu'il déposerait dans un délai de quelques jours son rapport sur l'affaire Veidler.

## CONSEILS GÉNÉRAUX

ALPES (BASSES-). — M. Gardiol, député, a fait adopter un vœu concernant la représentation proportionnelle.

M. Paul Reynaud, ministre des colonies, qui assistait à la séance, est reparti ce soir pour Paris, accompagné de M. André Honorat, sénateur, qui, se trouvant indisposé, est resté également à Paris.

ALPES (HAUTES-). — M. Lemaître, président, jettant un regard sur l'état de la France, a émis le vœu qu'au début du septennat qui va commencer la France soit gouvernée par un homme d'effort de tous les gouvernements qui se sont succédés, c'est-à-dire la sécurité par la garantie de l'arbitrage, ce qui permettra d'arriver au désarmement qui sera le meilleur gage de la paix que les Français puissent avoir. M. Lemaître a ensuite émis le vœu définitif, il s'est fait l'interprète de l'attente de son salut, « avec sincérité et dans tout l'élan de son cœur, la République espagnole. »

C'est pas, a-t-il ajouté, atténuer la sincérité de cet accueil au nouveau gouvernement que de souligner, en matière de politique étrangère, que le dignité de celui qui réagit depuis sa naissance est mérité devant la volonté populaire; il a choisi, pour sa résidence, la France, terre de toutes les libertés, sachant bien que lui, parmi les Français, n'a oublié son intervention efficace en faveur des prisonniers de guerre.

M. Lemaître a ensuite fait ressortir les mesures prises récemment par le Parlement, en faveur des budgets départementaux et communaux, elles auront pour effet d'alléger les charges des populations rurales.

ANDRÈZE. — M. Chalameat, ancien sénateur, président, a prononcé l'éloge funèbre de MM. Louis Antonin et de Combaudou, auquel s'est associé M. Angès, député, et M. Lemaître, président. M. Angès a exprimé l'hommage du département au président Doumergue.

CHARENTE. — M. James Hennessy, sénateur, président de l'Assemblée, a constaté qu'en France, aussi bien que dans tous les pays, une crise politique et économique assombrait l'horizon et faisait planer le menaçant de la guerre.

M. James Hennessy espère que la bonne volonté dont la France fait preuve pour le maintien de la paix sera un exemple que suivront les autres nations de sorte que, par le travail dans la paix, le monde retrouvera son équilibre politique et économique.

EURE. — Le conseil général a émis le vœu que les pouvoirs publics prennent en urgente considération la création de la ligne transmanche et puissent activement la réalisation de cette entreprise, pris récemment par le Parlement, en faveur des budgets départementaux et communaux, elles auront pour effet d'alléger les charges des populations rurales.

GRONDE. — Le président, M. Barraud, a, au nom de l'Assemblée départementale, adressé des souhaits de bienvenue à M. André Bouffard, le nouveau préfet, qui a répondu en ces termes : « Sans doute, dois-je faire et très largement, dans les doutes qui m'ont été décernés, la part de votre courtoisie et de votre bienveillance. Mais, en attendant l'assurance d'une confiance qui m'honore et que je m'efforce de justifier, je n'ai certes pas, dans

cette allocution, la prétention d'entreprendre l'énumération, moins sommaire, des problèmes qui, à mon sens, doivent retenir votre attention, encore moins d'exposer, dans le détail, la ligne de conduite administrative que je souhaite pouvoir suivre. Les problèmes sont nombreux. Au premier chef, il s'agit de faire le point de vue présenter un budget en équilibre avec même un excédent de recettes de six cent mille francs.

Je veillerai à ce que les recettes rentrent régulièrement et qu'aucune de vos créances ne demeure en souffrance. Je m'efforcerai de ne pas augmenter les dépenses déjà élevées, sans compromettre toutefois la bonne marche des services, encore moins retarder des travaux nécessaires. Au point de vue économique, vous savez les repercussions de la montée des vins et de l'abaissement du prix des céréales. Je renseignements le gouvernement sur vos desiderata. Je voudrais aussi, et d'accord avec vous, prévenir l'exode des populations rurales et augmenter leur bien-être; au point de vue social, l'application des lois qui sont l'honneur de la République est délicate, en Gronde, où l'habitant a des horizons d'avenir. Mon administration demeurera, je vous en donne l'assurance formelle, rigoureuse et impartiale. Je souhaite qu'elle soit aussi moderne, rapide, réaliste, libérée d'utopies formalistes et telle qu'elle facilite la tâche trop lourde des municipalités.

LOZÈRE. — Après avoir exprimé à M. Fagedel, ancien préfet de la Charente, les regrets que cause son départ, M. Lemaître a exprimé ses vœux pour son avancement. M. de Longeville, président, a rappelé qu'à la dernière session du conseil général il déplorait la progression constante des dépenses publiques.

« Je n'ai rien à reprendre à mes conclusions d'ailleurs, que les conclusions de M. Pierre Laval. La dernière discussion du budget a d'ailleurs témoigné, chez les membres du gouvernement actuel, des préoccupations bien voisines des nôtres. Saluons, à ce sujet, la proposition de résolution Helot qui a toutes mes sympathies et, sans doute, celles de beaucoup d'autres, et qui tend à compléter l'article 80 du règlement de la Chambre en stipulant qu'aucune suite ne sera donnée à toute proposition de loi ou à tout amendement impliquant une dépense nouvelle ou une augmentation de dépenses. Sans doute, et cela est évident, il est sage, en votant ce texte, de se soustraire elle-même aux tentatives de surenchère électorale et de démagogie financière auxquelles elle est si dangereusement exposée. »

MAYENNE. — M. Jamin, sénateur, après avoir exprimé les regrets laissés par M. Graux, nommé préfet de l'Aube, a exprimé ses vœux pour son avancement. M. Idoux, Au nom du conseil général, il a adressé ses respectueuses félicitations à M. Doumergue, président de la République, dont le septennat fut tout de dévouement à nos institutions.

TERRE. — Le conseil général, interprète des sentiments de respect et d'affection de nos populations qui l'ont représenté, a adressé à son président, M. R. Poincaré, ses vœux les plus vifs pour son prompt rétablissement. Il a présenté à Mme Raymond Poincaré, « qui s'est montrée si vaillante et si dévouée dans la lutte pour la République, et qui a fait l'honneur respectueux de sa sympathie et de sa gratitude. »

D'autre part, l'Assemblée départementale a adopté le vœu suivant : « Au moment d'ouvrir sa session, le conseil général de la Seine adresse ses vœux à M. Pierre Laval, à hier, si éloquentement défini la politique de réalisme républicain dans la sécurité nationale l'expression de sa confiance en même temps que les vœux qu'il forme pour que son action si heureusement commentée soit continuée par M. Laval. Le conseil général espère que le conseil qui consacre une si grande activité pour assurer au pays son organisation défensive, il renouvelle l'assurance de son fidèle et affectueux attachement. »

MORBIHAN. — M. Alfred Brard, sénateur, président, après avoir exposé la situation financière du département, meilleure, certes, que celle des départements voisins, a réclamé le nouvel aménagement des impôts et le retrait des impôts au profit de l'agriculture et abordé les problèmes de la vie politique du pays.

Rappelant l'agitation qui se manifeste, depuis quelque temps, dans les